

Dernière mise à jour le 07 février 2025

# DSN : Nouvelles fonctionnalités 2025

L'accès à la norme NEODeS 2025.1 a été ouverte en production le 22 janvier 2025. Quelle est cette norme et quels sont les impacts sur la DSN ?

## Sommaire

- Qu'est ce que la norme NEODeS ?
- Les Projets DSN en 2024 :
- Les projets DSN en cours en 2025 :
- Les projets DSN reportés :
- Le projet abandonné :

## Qu'est ce que la norme NEODeS ?

Il s'agit de la Norme d'Échange Optimisée des Déclarations Sociales. Elle vise à apporter des simplifications et des ajustements sur la DSN. En effet, suite aux anomalies rencontrées et aux nouvelles lois votées, la DSN doit s'adapter.

## Les Projets DSN en 2024 :

Des corrections ou ajouts sur les thèmes suivants ont notamment été apportés :

- Net social
- Heures supplémentaires exonérées en net
- Identification des salariés nés à l'étranger
- Congé de deuil : Attestation de salaire pour les Indemnités journalières
- Signalements des fins de contrat de travail
- Détenus travailleurs

## Les projets DSN en cours en 2025 :

- **Janvier et Juillet 2025** : Nouveaux contrôles en janvier et juillet 2025 pour fiabiliser les données : CRM (compte rendu métier) normalisés URSSAF et MSA CRM 119 – 120 – 130
- **Mars 2025** : Notification des erreurs non corrigées pour l'exercice 2024. L'information avait été communiquée en octobre 2024 (à noter que sans correction, l'URSSAF prendra le relais)
- **Dès 2025**, réception de l'affiliation des salariés au

régime spécial de la RATP (cela fait suite à l'ouverture à la concurrence)

- Fin de la déclaration des effectifs (l'URSSAF et la MSA peuvent recalculer ceux-ci grâce à l'envoi en DSN des informations individuelles)
- **Second semestre 2025** : Pour les intermittents du spectacle, remplacement des AEM (Attestations employeur mensuelle) par la DSN
- Fiabilisation de la RGCP (ex. Réduction Fillon) avec l'envoi en DSN d'informations complémentaires permettant à l'URSSAF de vérifier le calcul de la réduction
- Envoi de la déclaration de refus d'un CDI suite à un CDD ou un contrat intérimaire (l'envoi sur la plateforme dédiée est toujours nécessaire)

## Les projets DSN reportés :

- la prise en compte des temps partiels thérapeutiques (aucune date communiquée)
- le recouvrement des cotisations conventionnelles de formation (2026)
- l'intégration des saisies à tiers détenteurs (2026 avec un délai de prévenance de 18 mois)
- la modernisation concernant les Indemnités Journalières
- l'entrée du salarié dans l'entreprise en lien avec l'envoi de la DPAAE (en cours d'examen)
- l'information relative aux taux spécifiques des entreprises (2026)

## Le projet abandonné :

- recouvrement par l'URSSAF des cotisations Agirc – Arrco et de la Caisse des Dépôts et recouvrement (LFSS 2024).